

PROCES - VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

Séance du lundi 20 mars 2006
Présidence de M. Lucien Chamorel, président

La séance est convoquée à 20h00.

Y compris le Président, 72 Conseillères et Conseillers répondent à l'appel.

Excusés : MM. Jean-François Bleul, Philippe Doffey, Dominique d'Eggis, Jean-Daniel Paschoud, Olivier Rodieux

Mmes Koraljka Bandack, Corinne Bochud, Suzanne Gabriel, Françoise Grétilat, Marie-Hélène Groux, Anne-Laure Reymond

Absents : Mme Fabienne Froidevaux
M. Vincent Hofer.

Le quorum étant atteint, **le Président** déclare la séance ouverte et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. ASSERMENTATION DE DEUX CONSEILLERS

Le Président lit la lettre de démission de **M. Claude Chollet**, libéral, qui se retire après 12 ans passés au Conseil. **M. Bruno Giacomini**, socialiste, avait annoncé sa démission à fin 2005.

Pour les remplacer, il procède à l'assermentation de **M. Gérald Houet-Dutrige**, libéral, domicilié au ch. de Meillerin 25 à Bossière, et de **M. Alexandre Afonso**, socialiste, domicilié à la rue du Bourg 19 à Lutry. (Sa candidature est soutenue par 6 Conseillers socialistes et Indépendants de gauche, conformément aux art. 66 et 67 de la LEDP.)

Le Président se plaît à relever que M. Alexandre Afonso est le premier Conseiller communal étranger à siéger à Lutry. Ce dernier est applaudi.

2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 DECEMBRE 2005

Le Président signale une erreur à la p. 3, à l'avant-dernier alinéa de l'intervention de M. Jacques-André Conne, Conseiller municipal, à propos de la future nursery. Il convient de lire : "Un questionnaire **sera** envoyé" (à la place de : "un questionnaire a été envoyé").

Le procès-verbal est adopté ensuite à l'unanimité.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le Président remercie les Conseillères et Conseillers qui ont collaboré au dépouillement lors des élections communales du 12 mars écoulé.

Il félicite le Syndic, M. Willy Blondel, pour sa magnifique élection au premier tour.

Il déplore le très grand nombre de votes manquants et annulés, qui ont dépassé les 10% de votants, ceci pour les 2 élections. Le même phénomène s'est produit dans beaucoup de communes, il est imputable, selon les responsables de la Chancellerie cantonale, au fait que les étrangers votaient pour la première fois.

Il annonce que Mme Claude Yechouroun, secrétaire du Conseil, quittera ses fonctions à la fin de la législature, soit le 1er juillet 2006. Il invite les Chefs de groupe à lui présenter des candidats pour la remplacer jusqu'à fin avril. Si personne ne se présente, le poste sera mis au concours par voie d'avis officiel.

A propos des élections, **M. Claude Weber** estime que le grand nombre de bulletins nuls provient surtout du fait que, pour la première fois, une **élection** se faisait par correspondance.

Il demande à la Municipalité de transmettre au Conseil d'Etat le voeu suivant : accepter plusieurs listes dans l'enveloppe pour autant que le nombre de candidats à élire ne soit pas dépassé. Ou alors, comme à Genève pour les élections au système majoritaire, ne fournir qu'un bulletin blanc sur lequel l'électeur inscrit les candidats de son choix.

Le Président, au cours d'une conversation téléphonique avec la Chancellerie, a exposé tous les problèmes rencontrés. Le service de l'Etat est au courant des difficultés et réfléchit à des solutions.

M. Willy Blondel relève que cette situation, certes regrettable pour l'exercice de la démocratie, a touché tous les partis, qui ont été pénalisés de la même manière. La Municipalité prend en compte le voeu de M. Claude Weber.

M. Dominique Roulet regrette que les explications fournies aux électeurs sur la manière de voter aient été si peu claires et **M. Christian van Singer** que la commune de Lutry n'ait pas organisé une séance d'information, comme à Renens.

4. DEPOT DE MOTIONS

M. Denis Aguet (groupe socialiste et Indépendants de gauche) dépose une motion demandant à la Municipalité d'étudier la faisabilité et le coût de la transformation des bus scolaires afin de les équiper de filtres à particules.

M. Pierre Rouiller (les Verts) dépose une motion demandant à la Municipalité d'encourager le recours à l'énergie solaire, notamment dans le quartier de Taillepied.

5. PREAVIS MUNICIPAL No 1096/06 CONCERNANT LA REVISION ET L'ACTUALISATION DU REGLEMENT COMMUNAL SUR L'EVACUATION ET L'EPURATION DES EAUX USEES

Au pupitre, **M. Michel Reigner**, président-rapporteur socialiste et Indépendants de gauche, lit le rapport de la commission, dont les conclusions rejoignent celles du préavis.

La discussion étant ouverte, **M. Dominique Roulet** pose la question suivante : étant donné que le Département sous-entend que la base de la taxation pourrait être attaquée parce que le principe de causalité n'est pas tellement évident, n'aurait-il pas été plus intelligent d'adopter le principe de taxation proposé par l'Etat, lors de la mise à l'enquête de toute nouvelle construction ? En effet, il est inutile de refaire ces études pour les bâtiments existants; les informations nécessaires à la taxation (mètres carrés de surface brute utile au plancher, mètres carrés de surface construite au sol, mètres carrés de surface imperméabilisée) sont relativement faciles à obtenir lors d'une mise à l'enquête.

Réponse de **M. Willy Blondel**, Syndic : la méthode utilisée ces dernières années fonctionne bien. En changer coûterait très cher. Nous ne disposons pas des données qui permettraient d'établir une liste détaillée des surfaces au plancher; mais la proposition pourrait être prise en compte à plus ou moins long terme.

M. Philippe Mingard désire revenir sur la taxe annuelle d'épuration et sur le principe de causalité. La révision du règlement permet d'équilibrer le montant des recettes en réduisant le taux basé sur la valeur ECA et en augmentant la taxe sur le prix de l'eau. La loi fédérale incite les cantons et les communes à appliquer le principe du pollueur-payeur et les encourage à économiser l'eau. Il dépose l'amendement suivant : appliquer un règlement de type SESA sans les taxes d'entretien séparées avec une seule taxe annuelle d'épuration, basée sur la consommation d'eau potable, comprenant les frais d'entretien des collecteurs EC et EU.

M. André Kudelski fait part d'une préoccupation, à savoir qu'il pourrait se révéler préjudiciable d'économiser l'eau d'arrosage en cas d'étés très secs (un terrain sec favorise la propagation d'incendies).

Mme Barbara Roulet recommande à la Municipalité d'inciter les citoyens à faire des aménagements extérieurs, lors de nouvelles constructions, pour récupérer les eaux pluviales. Elle pourrait établir des fiches d'information sur les diverses possibilités qui existent.

Réponse de **M. Willy Blondel** à M. Philippe Mingard : la Municipalité applique le principe du pollueur-payeur en diminuant le taux basé sur la valeur ECA et en augmentant le prix de la consommation d'eau, mais avec le souci de ne pas trop pénaliser les propriétaires d'immeubles relativement importants.

Selon **M. Philippe Mingard**, la méthode appliquée dans le canton de Berne par exemple, où chaque robinet, chaque baignoire, chaque lavabo sont recensés, avec une taxe unique sur la consommation, incite vraiment à économiser l'eau et favorise l'environnement.

M. Bernard Hagin, membre de la commission, indique que la question de l'arrosage n'a pas été abordée, mais que nous ne sommes pas dans le Midi de la France et que le gazon n'est pas propagateur d'incendie.

En ce qui concerne la taxe, il y a des maisons qui sont raccordées et qui sont peu habitées; la taxe de base existe pour payer le raccordement de l'immeuble au réseau d'eau, peu importe s'il est occupé par une ou cinq personnes; diminuer la taxe de base et augmenter la taxe sur la consommation, cela permet d'atteindre un bon équilibre entre raccordement et consommation. A Mme Roulet, il rappelle que la commune est en pente et le terrain argileux, ce qui rend l'infiltration très difficile. En plus, l'eau de pluie qui entre dans le réseau des eaux claires n'est pas facturée.

M. Dominique Roulet demande s'il sera facile d'être taxé uniquement sur le raccordement des eaux usées.

Réponse de **M. Michel Reigner** : les eaux pluviales ne sont pas comptabilisées, donc pas facturées.

Complément de réponse de **M. Bernard Hagin** : à partir du moment où un propriétaire construit une maison et que le toit est raccordé au réseau par les chenaux, une taxe est perçue.

La discussion n'étant plus utilisée, elle est close. **Le Président** fait voter l'amendement de M. Philippe Mingard.

Il est refusé par la majorité du Conseil (20 avis favorables et 10 abstentions).

Ensuite, les conclusions du préavis sont adoptées à une évidente majorité, (aucune opposition et 3 abstentions) à savoir :

approuver le règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux.

6. PREAVIS MUNICIPAL N° 1097/06 CONCERNANT LA RÉFECTION DE LA RUE DU PORT ET L'INSTALLATION DE BORNES TÉLESCOPIQUES DANS LE BOURG

Le Président précise que le préavis comporte deux volets bien distincts : l'un est consacré à la réfection de la rue du Port et émane du service des Travaux, l'autre concerne les bornes télescopiques, émanant conjointement du service des Travaux et de la Police.

La discussion sera menée séparément sur les 2 volets.

Puis il invite **M. Philippe Pilet**, président-rapporteur radical de la commission, à lire son rapport. A l'unanimité, la commission recommande d'accepter le projet de réfection de la rue du Port qui retrouvera son nom "Place du Bourg" et le mode de financement proposé.

En revanche, la commission, unanime, refuse le deuxième volet du préavis, à savoir l'installation de bornes télescopiques.

Elle trouve que les moyens actuels pour réduire le trafic dans le bourg sont suffisants et propose :

- de remettre les barrières actuelles en état
- d'améliorer la signalisation pour dissuader davantage les véhicules non autorisés
- de donner des macarons autorisant les habitants, artisans et commerçants du Bourg à accéder à leur domicile pour une durée limitée
- de renforcer les contrôles de police

Le premier volet ne suscite pas de discussion, à part un doute émis par **M. Félix Paschoud** à propos de l'esthétique des gros pavés choisis.

Réponse de **M. Philippe Pilet** : des pavés différents de ceux de la Grand'Rue sont utilisés à dessein pour marquer une limite entre la rue et ce qui deviendra la Place du Bourg. Le même procédé a été utilisé à la Place de la Couronne.

La discussion est ouverte sur le deuxième volet, les bornes télescopiques.

Mme Claire Glauser demande à la Municipalité d'inclure dans sa réflexion future sur les problèmes de circulation dans le Bourg tout le quartier Friporte, route de Vevey et rue des Terreaux ouest.

M. André Kudelski félicite la commission pour son travail empreint de bon sens et de pragmatisme. En installant des bornes, la Municipalité déresponsabiliserait les automobilistes.

M. Philippe Steiner, domicilié à la Grand-Rue, est d'un avis opposé. Les bornes sont un bon moyen de limiter au maximum la circulation dans le Bourg. Il interpelle la commission au sujet de sa deuxième proposition. Actuellement, la signalisation est parfaitement claire et non respectée.

Réponse de **M. Philippe Pilet** : la signalisation pourrait indiquer les risques encourus par les contrevenants.

M. Sébastien Rod se demande à quoi servent les macarons projetés si la signalisation n'est de toutes façons pas respectée.

Réponse de **M. Philippe Pilet** : les macarons sont une demande des signataires d'une pétition envoyée l'été passé. Les habitants du Bourg, environ 370 ménages, seraient autorisés à accéder à leur domicile pour une durée limitée. Parallèlement, la signalisation serait rendue plus dissuasive.

M. Félix Paschoud intervient : "Depuis le mardi 9 août 2005, chaque lecteur de 24 Heures sait qu'il n'est pas facile d'être "flic" à Lutry. Il sera encore beaucoup plus difficile d'être "flic" à Lutry s'il faut actionner les bornes de jour comme de nuit via un interphone".

Il pense que le projet n'est pas mûr.

M. Roland Dumas est opposé à la solution des macarons, car, à plus ou moins long terme, les bénéficiaires en feront un usage abusif.

Pour **M. Bernard Hagin**, la comparaison qui figure à la page 13 du préavis avec "la gestion des accès au Port du Vieux-Stand" n'est pas valable : tout d'abord, une borne a été installée et certaines petites voitures passaient à côté. Tous les propriétaires de places peuvent demander un macaron moyennant fr. 50.- par année, Tous les travailleurs des chantiers navals ont un macaron. Ceux qui n'en ont pas téléphonent et dérangent le garde-port. Certaines bornes remontent trop tôt et soulèvent les voitures. Les bornes sont des bêtes à chagrin, sauf pour les carrossiers !

La parole n'étant plus demandée, **le Président** fait voter les conclusions du rapport de la commission, à savoir :

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection de la rue du Port pour un montant de **fr. 170'000.-**;
(Ce point est accepté à l'unanimité.)
2. de rejeter le projet d'installation de bornes télescopiques dans le bourg;
(Ce point est approuvé à une évidente majorité avec 4 avis contraires et 2 abstentions)
3. d'approuver le mode de financement proposé pour les travaux de réfection de la rue du Port.
(Ce point est accepté à l'unanimité)

7. ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DES FINANCES

En remplacement de M. Bruno Giacomini, **Mme Claire Glauser**, au nom du groupe socialiste et Indépendants de gauche, propose la candidature de **M. Claude Weber**. Il est élu à l'unanimité.

8. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

No 493

Préavis municipal concernant la transformation de l'ancien garage Tarin à la route de Lavaux
No 494

Assermentation des autorités communales

Rappel du Président : l'assermentation a lieu au cours d'une cérémonie au Temple de Lutry. Les membres du Conseil, qui ne pourraient assister à la cérémonie, s'annoncent au préfet, lequel les assermente avant les travaux d'organisation du Conseil.

En plus de l'élection du bureau, nous procéderons à l'élection de la commission des finances, de la commission immobilière et de la commission de délégation de compétences à la Municipalité; (éventuellement aussi de la commission d'urbanisme); ces commissions pourraient être amenées à siéger avant la séance du Conseil de septembre prochain.

Sur proposition de **M. Sébastien Rod**, le bureau du Conseil écrira une lettre aux nouveaux Conseillers pour leur transmettre le programme et le déroulement de la cérémonie et de la séance constitutive.

9. DISCUSSION ET VOTATION SUR LES MOTIONS DEPOSEES AU POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

Par voie de motion, **M. Denis Aguet** invite la Municipalité à examiner, en collaboration avec l'entreprise adjudicataire des transports scolaires, la faisabilité de l'équipement des bus scolaires avec des filtres à particules afin de diminuer au maximum la pollution engendrée par ces véhicules.

Si cet équipement est techniquement envisageable, la Municipalité en chiffrera le coût.

Une fois ce coût défini, il appartiendra à notre Conseil de décider en connaissance de cause si nous acceptons d'investir pour un meilleur respect de l'environnement.

M. Willy Blondel précise que les bus sont conformes aux normes qui étaient en vigueur au moment de l'établissement du cahier des charges du transporteur.

Un tel équipement reviendrait à fr. 10'000.- ou fr. 15'000.- par véhicule, sans garantie d'efficacité car la technique des filtres n'est pas encore au point, elle évolue très vite.

M. Christian van Singer insiste sur le fait que la motion demande, non pas d'équiper les bus de filtres, mais d'étudier la faisabilité, l'efficacité et le coût de cet équipement.

M. André Kudelski appuie la Municipalité qui prendra des mesures en temps opportun, et recommande que la question soit étendue à tous les véhicules de la Commune.

M. Roland Dumas déclare qu'il s'abstiendra lors du vote. Il souhaite cependant apporter quelques recommandations : il faut éviter d'investir de l'argent dans des filtres qui n'ont pas prouvé leur efficacité à long terme et qui pourraient se trouver dépassés rapidement.

5 bus scolaires sont de marque Iveco et 4 de marque Renault. Seuls les bus de la marque Iveco pourraient être équipés de filtres à particules.

M. Dominique Roulet appuie la motion Aguet. Il existe 5 ou 6 fabricants de filtres à particules; la technologie a beaucoup progressé ces deux dernières années et leurs produits pourraient se révéler performants.

M. Denis Aguet rejette la proposition de **M. Michel Monod** de transformer sa motion en voeu pour un tel équipement sur de nouveaux véhicules. Vu que les Iveco sont prévus pour durer environ 10 ans, il faut intervenir avant pour protéger la qualité de l'air.

La discussion est close.

Le Président soumet la motion Aguet au vote, (à l'appel nominal). Elle est acceptée par 35 oui, 32 non et 5 abstentions.

M. Pierre Rouiller développe sa motion. Pour remplacer le pétrole, l'énergie solaire offre d'excellentes possibilités, notamment pour la production ou le préchauffage d'eau chaude sanitaire. Cette forme d'énergie convient particulièrement aux immeubles à toits plats tels qu'on les trouve dans le quartier de Taillepied.

Ces bâtiments ont un âge (entre 15 et 40 ans) qui suppose une prochaine rénovation de leur système d'eau sanitaire et/ou de chauffage. De plus, le gaz est en cours de réintroduction dans ce quartier. La plupart de ces bâtiments pourraient être équipés d'installations combinées gaz/solaire. Il demande que la Municipalité mette en place une stratégie d'encouragement à l'énergie solaire dans le quartier de Taillepied :

- promotion du gaz par les SI en encourageant sa combinaison avec le solaire
- assouplissements dans l'application des règlements des Plans spéciaux de "Taillepied-Grand-Pont" et de "La Combe"

- encouragement par une taxation favorable (taxes, fournitures de gaz, etc.)

La discussion est ouverte.

M. Pierre-Alexandre Schlaeppli, Conseiller municipal, explique la position de la Municipalité. Celle-ci encourage la pose de capteurs solaires chaque fois que c'est possible. Dans le Bourg et la zone Ville et villages, la Municipalité ne les autorise pas, pour des raisons esthétiques. D'autre part, la loi cantonale sur l'aménagement du territoire régit la pose des capteurs solaires selon des critères d'intégration aux sites. En résumé, la législation est claire et suffisante : en principe, la Municipalité ne s'oppose pas à l'utilisation de capteurs solaires, dans la mesure où ils ne dénaturent pas le paysage.

Pour **M. Christian van Singer**, il est insuffisant de ne pas s'opposer, il attend de la Municipalité des mesures claires d'encouragement. La motion concerne le quartier de Taillepied et non celui du Bourg. Et il serait judicieux de profiter des travaux d'installation du gaz pour promouvoir en même temps l'énergie solaire.

Pour **M. Guy-Philippe Bolay**, Conseiller municipal, la pénurie de pétrole n'est pas pour demain. De nouveaux gisements laissent entrevoir des réserves pour une quarantaine d'années. Cependant, les prix montent, et les alternatives sont intéressantes.

Mais le gros obstacle réside dans les montants des investissements à la charge des propriétaires ou des co-propriétaires. Le droit du bail les empêche de reporter ces frais sur les locataires. Les considérations économiques l'emportent sur les considérations écologiques.

La Municipalité va organiser une séance d'information à l'intention des propriétaires concernés de Taillepied et Burquet pour les inciter à se raccorder au gaz et à utiliser une technologie combinée gaz-solaire.

Le gaz offre les avantages suivants :

- suppression des citernes et des problèmes de livraison
- facturation après consommation
- moins de fluctuation de prix.

Il ne voit pas la possibilité de taxer les utilisateurs d'énergie pour subventionner quelques utilisateurs d'énergie solaire.

M. Pierre Bonjour appuie la motion et demande à la Municipalité de faire preuve de plus d'imagination, de dynamisme et d'enthousiasme pour encourager les gens à diversifier leur approvisionnement en énergie.

La motion est soutenue par **M. Denis Aguet**.

M. Pierre Rouiller suggère à la Municipalité de rédiger un article dans l'Echomunal et d'écrire aux régies pour faire passer le message.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

La motion Rouiller est refusée par la majorité du Conseil, avec 35 voix contre, 29 avis favorables et 4 abstentions.

10. INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

M. Christian van Singer se renseigne au sujet de la desserte du nouveau centre COOP par les transports publics.

Réponse de **M. Willy Blondel** : les trottoirs sont construits et la mission de la Municipalité pour ces prochaines semaines est de discuter avec les TL en vue d'obtenir un arrêt le plus proche possible du centre COOP.

M. Yvan Fabbiani demande pourquoi les trafic-blocs et les installations de comptage de véhicules n'ont pas été installés à Savuit, contrairement à ce qui avait été annoncé par la Municipalité.

Réponse de **Mme Aude Savoy**, Conseillère municipale : cela sera fait au cours des prochaines semaines, le retard est dû à la météo.

Au sujet du ramassage des déchets végétaux, **M. Pierre Rouiller** fait partie d'un groupe de 4 "composteurs" animé par M. Pierre Bonjour depuis 15 ans. Il est à la recherche de bonnes volontés pour prendre la relève. Mais c'est problématique. Il demande l'aide de la Municipalité pour organiser un ramassage hebdomadaire par les employés de la Commune. Il en coûterait fr. 5.- par année par habitant.

Réponse de **M. Willy Blondel** : cela coûterait entre fr. 40'000.- et fr. 50'000.- supplémentaires à la commune de Lutry, avec toute une nouvelle infrastructure à mettre en place, ce que la Commune ne peut pas se permettre pour le moment.

Par contre, il offre sa collaboration personnelle le samedi matin.

Concernant l'ancien garage Tarin, **M. Daniel Horn** rappelle le voeu qu'il avait exprimé lors de la séance du 22 mars 2004 pour envisager la possibilité d'une rocade police-voirie. Réponse de **M. Willy Blondel** : les diverses solutions ont été étudiées et la solution retenue sera présentée et discutée lors de la prochaine séance du Conseil.

M. Dominique Roulet exprime le voeu que les commissions consultatives soient consultées plus souvent dans le cadre de l'élaboration des projets, comme par exemple, les bornes télescopiques.

Préavis municipaux pour la prochaine séance du Conseil :

- Comptes et gestion de la Municipalité pour l'exercice 2005
- Préavis municipal concernant la transformation de l'ancien garage Tarin à la route de Lavaux
- Préavis municipal concernant le déplacement du tracé de la partie supérieure de la route de la Bernadaz.

L'ordre du jour étant épuisé, **le Président** lève la séance à 22h10.

La prochaine séance est fixée au 26 juin 2006 à 20h00.

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire

L. Chamorel

C. Yechouroun